



www.adna06.fr

 [@adna06c](https://twitter.com/adna06c)

www.facebook.com/adna06

Mougins le 13 mars 2024

LETTRE OUVERTE A :

M. Jean-Claude GENEY

Sous-préfet

3, Avenue Général de Gaulle

06130 GRASSE

Objet : Manifestation du 13 mars pour le plafonnement du trafic aérien et la réduction des nuisances

P.J. : Une ordonnance à visée médicale

Monsieur le Sous-Préfet,

A part pour quelques individus qui croient toujours que la terre est plate et quelques "Climato-sceptiques" invétérés, il est de notoriété publique que le réchauffement climatique est malheureusement une réalité scientifique incontournable aux conséquences effrayantes pour la planète et l'avenir de ses habitants et de leurs descendants.

Le secteur aérien contribue à ce réchauffement à hauteur de 6% (CO₂, autres gaz à effet de serre, trainées aériennes ...). Alors que tous les autres secteurs d'activité ont mis en place des mesures pour diminuer leur empreinte en GES, le secteur aérien n'a pas et n'est pas en mesure de diminuer la sienne, bien au contraire, si aucune mesure n'est prise la croissance du trafic aérien augmentera sans cesse sa contribution à ce réchauffement.

C'est pourquoi notre association répond favorablement à l'appel de l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA) et de "Rester sur Terre" à manifester le 13 mars.

- En ce qui concerne plus précisément l'aéroport de Cannes Mandelieu un point focal doit être fait sur l'activité des jets privés :
 - ✓ Le bilan carbone par passager de jet privé est 20 à 30 fois supérieur à celui d'un vol commercial,
 - ✓ Un vol Paris Cannes a le même bilan carbone qu'une famille sur un an,
 - ✓ Les pics de bruit de ceux-ci génèrent, à eux seuls au niveau du sol, une énergie acoustique moyenne (LAeq) supérieure à celle produite par l'ensemble des autres activités humaines sur le secteur,
 - ✓ Le niveau de bruit sur certains secteurs densément peuplés comme La Roquette est supérieur en permanence au seuil de 45 dB préconisé par l'OMS pour la santé,

- ✓ Cette activité représente une iniquité flagrante entre les nantis qui s'offrent ce type de service pour leur confort et le reste de la population :
 - Un seul passager de jet privé a le droit, pour son confort, de perturber la tranquillité de vie de 50 000 riverains,
 - Dans un but de sobriété énergétique la population est invitée à prendre les transports en commun, le vélo ou à marcher à pied alors que celui qui en a les moyens peut voyager en jet (qui plus est avec du kérosène détaxé !) sans aucune contrainte.
- En ce qui concerne l'activité de l'aviation légère :
 - ✓ Une activité qui n'a plus sa place sur une zone aussi densément peuplée,
 - ✓ Une activité fortement accidentogène génératrice de stress pour les habitants survolés parfois à très basse altitude,
 - ✓ Une gêne permanente liée à des tours de piste insuffisamment limités.

Cette activité aérienne génératrice de nuisances et d'inégalités monopolise 115 hectares de terrain noble au profit exclusif de nantis ; il est grand temps de rendre ce territoire à des activités utiles et respectueuses pour l'ensemble des populations riveraines.

C'est pourquoi nous vous remettons, ci-jointe, une ordonnance pour préserver la santé de la planète et de ces habitants et vous saurions gré :

- En tant que représentant de l'Etat de faire remonter nos préoccupations générales et locales au plus haut niveau,
- En tant que président de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Cannes Mandelieu de vous assurer que ces points sont bien traités lors des sessions de la Commission.

Civiquement et respectueusement votre,

Pour ADNA,



A. DAUPHIN

Président